

COMPTE-RENDU DE SEANCE ET RELEVÉ DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DU SANCY Séance du 28 juin 2012

En date du 28 juin 2012 à 14h, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme du Sancy, convoqué par courrier adressé le 15 juin 2012, s'est réuni sous la présidence de M. André GAY à la Mairie de Besse et Saint-Anastaise.

Nombre de conseillers : En exercice : 25 - Présents : 14 - Votants : 16

Étaient présents : André GAY, Président, Nicole BARGAIN, Alphonse BELLONTE, Eric BRUT, Didier CARDENOUX, Rémy CHARBONNEL, Martine COURSOLES, Amélie DABERT, Jean-François DUBOURG, Jacques PERRON, Gilles RANC, Annick RIBAL, Patrick SEBY, Didier TRAVERS.

Étaient absents excusés : Jean-Pierre AMBLARD, Claude BESSAC, Jean-François CASSIER, Rémi DESORTIAUX, Jean-Michel FALGOUX, Pierre FOURNIER, Sébastien GOUTTEBEL, Christel LA RIVIERE, Éric PAPON, Michel POUGHON, Patricia VERGNOL.

Pouvoirs : Claude BESSAC à Jean-François DUBOURG - Eric PAPON à Alphonse BELLONTE

Invités présents : Mme LARNAUDIE, Maire de Compains - Mme GARDETTE, Maire de Picherande.

Secrétaire de séance : Luc STELLY, Directeur de l'Office de Tourisme du Sancy.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 avril 2012

1/Conseil d'Administration : nouvelle composition

2/Régie de recettes « Boutique » : nouveaux tarifs

3/Incidence des nouveaux classements « hébergements » sur le partenariat avec l'OT

4/Offres de service sur le site Internet et encarts publicitaires dans la brochure hébergements 2012 : décisions diverses, modalités et tarifs

5/Décisions modificatives budgétaires

6/Point sur le service « groupes » et partenariat de réservation avec les Gites de France

7/Présentation du site et de l'application mobile

8/Présentation du SIT animations

9/Questions et informations diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 12 AVRIL 2012

Il ne soulève aucun commentaire et est approuvé à l'unanimité.

1/CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME : NOUVELLE COMPOSITION

Démission de Mme Vergne-Arnaud de son poste d'administratrice représentante du collège « Loueurs en meublés »

Suite à l'entrée des cinq nouvelles communes (Compains, Espinchal, St Pierre-Colamine, Saint-Victor-la-Rivière et Valbelex), voici quelle serait la nouvelle composition du Conseil d'Administration de l'OT qui sera soumise à l'approbation du Conseil Communautaire :

Le Conseil d'Administration serait composé de 34 membres répartis en 2 collèges :

- ✓ 19 représentants du Conseil Communautaire (**titulaire ou suppléant**) désignés par celui-ci et composés de :
 - 16 délégués dont obligatoirement un par commune
 - Les Stations classées disposant d'une capacité d'accueil supérieur à 5 000 lits touristiques marchands disposeront, en outre, d'un représentant supplémentaire pour chacune d'entre elles.

- ✓ 15 représentants des activités, professions et organismes intéressés au tourisme dans le territoire de la Communauté de Communes soit + 2 nouveaux représentants, et désignés à raison de :
 - Deux représentants de l'hôtellerie
 - Deux représentants des loueurs en meublés

- Deux représentants de l'hôtellerie de plein air
- Un représentant des villages de vacances et Résidences de Tourisme
- Un représentant des chambres d'hôte
- Un représentant des autres hébergements (collectifs, auberge de jeunesse, gîte d'étape...)
- Un représentant des commerçants et artisans
- Un représentant des activités thermales
- Un représentant des sports de neige
- Un représentant des activités de pleine nature hors neige
- Un représentant de l'agritourisme
- Un représentant des sites de visites ou monuments

2/ REGIE DE RECETTES

NOUVEAUX TARIFS

Marchandises	Prix de vente TTC	Prix de vente HT	Prestations de services exonérées		
			Prix de vente	Prix de vente	Prix de vente
Carte IGN Top 75 Chaîne des puy Massif du Sancy	8.92 €	8.34 €	4.90 €	17.60 €	19.60 €
Topoguide Escalade Puy de Dôme	20.00 €	18.69 €	5.70 €	19.20 €	

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à L'UNANIMITE, adopte les tarifs des marchandises et prestations proposés ci-dessus.

CONVENTION AVEC LA VILLE DE BESSE POUR VENTE DE BILLETTERIE

L'Office de Tourisme a été sollicité par la Ville de Besse pour la vente de la billetterie du match amical de rugby entre l'ASM et le LOU le 3 août 2012. Cette manifestation de part les frais d'organisation qu'elle engendre sera largement déficitaire et la Ville de Besse demande à l'Office de Tourisme de renoncer à la rétrocession d'une commission sur la vente de la billetterie tel que cela est prévu dans l'article 4 de la convention.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à L'UNANIMITE, autorise l'établissement d'une convention spécifique de partenariat pour la vente de prestations loisirs/spectacles avec la Ville de Besse dans le cadre du match amical de rugby du 3 août 2012 qui fera abstraction de l'article 4.

3 / INCIDENCE DES NOUVEAUX CLASSEMENTS « HEBERGEMENTS » SUR LE PARTENARIAT AVEC L'OT

À compter du 23/07/2012, les hébergements non classés aux nouvelles normes en vigueur seront considérés comme non classés (sauf les meublés de tourisme qui disposent d'un délai).

Il est proposé d'autoriser la parution dans la brochure Hébergements 2013 ainsi que sur le site Internet à titre **exceptionnelle et transitoire pour 2013** des hébergements non classés pour les catégories suivantes : Hôtels de Tourisme / Campings / Villages de vacances / Résidences de tourisme.

Pour les locations saisonnières (meublés de tourisme), seuls les hébergements classés ou labellisés Gîtes de France ou Clévacances pourront paraître.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à L'UNANIMITE, autorise la parution des hébergements non classés pour les catégories suivantes : Hôtels de Tourisme / Campings / Villages de vacances / Résidences de tourisme à titre exceptionnel et transitoire pour l'édition 2013 de la brochure Hébergements et sur le site Internet. Les hébergements dont le reclassement est en cours seront mentionnés « en cours de classement ».

4 / OFFRES DE SERVICE SUR LE SITE INTERNET ET ENCARTS PUBLICITAIRES DANS LA BROCHURE HEBERGEMENTS 2013 : DECISIONS DIVERSES, MODALITES ET TARIFS

DECISIONS DIVERSES :

Mme RIBAL propose au Conseil d'Administration d'autoriser une réduction sur l'Offre Standard pour les nouveaux hébergements ou nouveaux propriétaires qui souscrivent en cours d'année :

- Pour l'achat d'une Offre standard entre mi-octobre et mi-mars : application du plein tarif
- Pour l'achat d'une Offre standard entre mi-mars et mi-octobre : application d'une réduction de 50% sur le plein tarif.

TARIFS 2013:

TARIFS 2013 TTC =TVA 19.6 % incluse	Offre standard (Mini-site Internet + dispo + lien + plan)		Brochure : ligne H 15 mm * L 130 mm		Brochure : encart H 30 * L 130 mm		Brochure : encart H 60 * L 130 mm		Brochure : encart H 180 * L 130 mm	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC

Hôtels et résidences

Jusqu'à 20 chambres	137.96 €	165 €	33.44 €	40 €	153.85 €	184 €	300.17 €	359 €	738.29 €	883 €
21 à 35 chambres	153.85 €	184 €	36.79 €	44 €	170.57 €	204 €	332.78 €	398 €	819.40 €	980 €
+ 35 chambres	177.26 €	212 €	40.13 €	48 €	192.31 €	230 €	377.09 €	451 €	931.44 €	1 114 €

Campings

Jusqu'à 80 emplacements	137.96 €	165 €	33.44 €	40 €	153.85 €	184 €	300.17 €	359 €	738.29 €	883 €
81 à 200 emplacements	153.85 €	184 €	36.79 €	44 €	170.57 €	204 €	332.78 €	398 €	819.40 €	980 €
+ 200 emplacements	177.26 €	212 €	40.13 €	48 €	192.31 €	230 €	377.09 €	451 €	931.44 €	1 114 €

Villages vacances

Jusqu'à 200 lits	182.27 €	218 €	46.82 €	56 €	207.36 €	248 €	402.17 €	481 €	986.62 €	1 180 €
+ 200 lits	209.87 €	251 €	51.00 €	61 €	233.28 €	279 €	454.85 €	544 €	1 119.57 €	1 339 €

Maisons d'enfants et autres hébergements

Jusqu'à 40 lits	137.96 €	165 €	33.44 €	40 €	153.85 €	184 €	300.17 €	359 €	738.29 €	883 €
41 à 80 lits	153.85 €	184 €	36.79 €	44 €	170.57 €	204 €	332.78 €	398 €	819.40 €	980 €
+ 80 lits	177.26 €	212 €	40.13 €	48 €	192.31 €	230 €	377.09 €	451 €	931.44 €	1 114 €

Chambres d'hôtes	137.96 €	165 €	28.43 €	34 €	129.60 €	155 €	263.38 €	315 €	664.72 €	795 €
------------------	----------	-------	---------	------	----------	-------	----------	-------	----------	-------

Agences de location	229.10 €	274 €	55.18 €	66 €	254.18 €	304 €	495.82 €	593 €	1 220.74 €	1 460 €
---------------------	----------	-------	---------	------	----------	-------	----------	-------	------------	---------

Meublés	Offre standard (Mini-site Internet + dispos)		Brochure : ligne H 15 mm * L 130 mm		Brochure : encart H 30 * L 130 mm		Brochure : encart H 60 * L 130 mm		Brochure : encart H 180 * L 130 mm		Option lien	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Jusqu'à 3 pers	53.51 €	64 €	25.08 €	30 €	80.27 €	96 €	147.16 €	176 €	699.00 €	836 €	50.17 €	60 €
4 à 6 pers	56.86 €	68 €	26.76 €	32 €	85.28 €	102 €	156.35 €	187 €				
+ 6 pers	61.04 €	73 €	28.43 €	34 €	91.14 €	109 €	167.22 €	200 €				

Une réduction de 10% sur le montant total (offre standard + formule + option lien le cas échéant) sera accordée à partir de la 3^{ème} prestation (offre standard et/ou formule) achetée par un même prestataire.

MODALITES DE PARUTION 2013

Parutions site internet et brochure « Hébergements »

- ✓ Ne peuvent paraître que les meublés classés ou en cours de classement (première parution et/ou demande de classement normes de 2012 pouvant justifier de leur demande de classement) ou labellisés Gites de France ou Clévacances. La perte de classement en cours d'année peut entraîner une non-publication sur www.sancy.com : aucun remboursement ne sera effectué.
Les établissements répertoriés dans la catégorie « autres hébergements » doivent pouvoir justifier au moins d'un agrément, les propriétaires de chambres d'hôtes doivent avoir fait une déclaration d'activité en Mairie.
- ✓ Les meublés classés selon les normes de 2012 seront clairement identifiés avec le logo normalisé.
- ✓ Les annonceurs sont réputés responsables des informations qu'ils font paraître.
- ✓ Une réduction de 10% sur le montant total (offre standard + formule + option lien le cas échéant) sera accordée à partir de la 3^{ème} prestation (offre standard et/ou formule) achetée par un même prestataire.

Parutions brochure « Hébergements »

➤ Ordre de parution dans la brochure

Les hébergements seront présentés par type selon l'ordre suivant : hôtels-restaurants, hôtels, résidences hôtelières, chambres d'hôtes, campings caravanning, villages vacances, autres hébergements, maisons d'enfants, meublés.
Pour chaque type d'hébergement, les encarts publicitaires paraîtront avant les lignes.

Tous les hébergements (sauf les meublés et les chambres d'hôtes) seront rangés par ordre décroissant du classement et puis par ordre alphabétique croissant du nom de l'établissement.

Les meublés et gites seront rangés par :

1. type de location : chalet, maison, maison mitoyenne, appartement, studio
2. capacité (fixée par l'organisme de classement)
3. classement selon un ordre décroissant,
4. nom du gestionnaire/propriétaire : ordre alphabétique décroissant/croissant en alternance 1 édition sur 2. Il sera décroissant en 2013.

Les chambres d'hôtes seront rangées selon l'ordre suivant :

1. Label Gites de France et Clévacances : ordre décroissant du nombre d'épis ou de clés et par ordre alphabétique croissant sur le nom de l'hébergement.
2. Les autres labels : par ordre alphabétique croissant sur le nom de l'hébergement.
3. Les sans labels : par ordre alphabétique croissant sur le nom de l'hébergement.

Aires pour camping-cars : les aires suivantes seront mentionnées gratuitement sur la brochure (présentation normalisée) et sur www.sancy.com :

- aires municipales
- aires situées dans un camping : seuls les campings ayant réservé une offre ou une formule 2013 auront leur aire mentionnée.

➤ Format et présentation des encarts publicitaires: la présentation des encarts est normalisée

- ✓ La ligne H 15 x L 130 mm environ (Formule 15), comprendra les coordonnées de la prestation et du prestataire, les labels / marques (déterminés sur la fiche de collecte), les saisons d'ouverture, 14 pictogrammes maximum et les tarifs.
- ✓ L'encart H 30 x L 130 mm environ (Formule 30), comprendra les informations stipulées dans la ligne + **une photo** (dimension et emplacement formalisés),
- ✓ L'encart H 60 x L 130 mm environ (Formule 60), comprendra les informations stipulées dans la ligne + **une photo** (dimension et emplacement formalisés) + au choix :
 - **Soit du texte** (nombre de caractères limité)
 - **Soit 2 illustrations supplémentaires** (dimension et emplacement formalisés) **et du texte** (nombre de caractères limité)
- L'encart H 180 x L 130 mm environ (Formule 180), comprendra les informations stipulées dans la ligne + **5 photos maximum** (dimension et emplacement formalisés) **et du texte** (nombre de caractères limité)

Un encart ou une ligne porte sur un seul hébergement.

Pour les meublés, la mention d'autres meublés classés est possible dans un encart H 60 x L 130 mm (Formule 60) ou un encart H 180 x L 130 mm (Formule 180) mais subordonnée à l'acquisition d'une offre standard minimum par meublé cité.

La centrale de réservation de l'OT Sancy pourra faire paraître sous forme d'encart les prestations hébergement qui lui sont confiées. Les coordonnées mentionnées seront celles du service réservation.

Un bon à tirer (BAT) sera soumis aux annonceurs ayant acheté un encart avec photo pour vérification de l'exactitude des informations fournies et non pour modifier ou rajouter du texte. En cas de corrections, le BAT sera signé « sous réserve des corrections » ; un second BAT ne sera pas soumis à l'annonceur. Aucune modification ne sera prise en compte après la signature du BAT.

Parutions internet

- Pour paraître sur le site Internet www.sancy.com, le prestataire d'hébergement doit souscrire à une offre standard pour chacune des prestations qu'il souhaite inscrire.
- La présentation est normalisée et l'ordre de parution est aléatoire
- Un emplacement est prévu pour trois photos et une vidéo. Si le prestataire n'en fournit pas, l'emplacement restera vide. Il en sera de même pour le texte descriptif.
- Le lien internet doit renvoyer obligatoirement sur la prestation concernée.
- Concernant les meublés, le lien Internet entre [sancy.com](http://www.sancy.com) et le site du prestataire est une prestation optionnelle à souscrire en sus des autres prestations. Il doit renvoyer vers la ou les prestations concernées (1 lien par prestataire).
- Inscription en cours d'année de nouveaux hébergements ou propriétaires : seule l'acquisition d'une offre standard sera possible. Conditions tarifaires : pour toute inscription avant le 15/03/13 il sera appliqué le tarif normal de la parution 2013 - pour toute inscription à compter du 15/03/13 il sera appliqué une réduction de 50 % par rapport au tarif normal de la parution 2013. Dans tous les cas, la parution prendra fin à mi-octobre 2013.
- En cas d'arrêt de l'activité en cours d'année aucun remboursement ne sera fait.
- Les photos et textes ne pourront être modifiés en cours d'année (sauf cas particulier : modification de classement, changement de propriétaire, ajout ou suppression d'un élément de confort)
- La parution sur le site www.sancy.com pour l'année 2013 s'entend de mi-octobre 2012 à mi-octobre 2013
- Planning des disponibilités : pour paraître sur le site Internet, le planning des disponibilités de la prestation doit obligatoirement être mis à jour soit :
 - par internet pour tous les hébergements. Vous avez accès par un mot de passe directement à votre planning que vous mettez à jour tous les 15 jours maximum. En cas d'oubli, vous recevez une alerte mail.
 - par courrier pour les meublés : votre planning doit être transmis à votre bureau de tourisme pour le 1^{er} et 15 de chaque mois.

En cas d'oubli, votre hébergement disparaît des listes de disponibilités jusqu'à la prochaine mise à jour.

- Sélection des meublés par tarif : associée à des dates de séjours, elle est possible uniquement si les tarifs « semaine » sont communiqués et le planning des disponibilités mis à jour.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à L'UNANIMITE, adopte la réduction proposée pour l'achat d'une offre standard en cours d'année, les tarifs des prestations proposées ainsi que les modalités de parution concernant le site Internet www.sancy.com et la brochure Hébergements 2013.

5 / DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Décision modificative n° 1 : Virement de crédit de compte à compte en dépenses d'investissement

Désignation		Dépenses	
Compte	Intitulé	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2184	Immos corporelles - Mobilier	-300 €	
2051	Immos incorporelles - Concessions...		300 €
TOTAL		-300 €	300 €

Décision modificative n° 2 : Virement de crédit de compte à compte en dépenses de fonctionnement

Désignation		Dépenses	
Compte	Intitulé	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
22	Dépenses imprévues	-1 100 €	
6132	Locations immobilières		1 100 €
TOTAL		-1 100 €	1 100 €

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à L'UNANIMITE, adopte les décisions modificatives budgétaires n°1 et n°2 proposées ci-dessus.

6 / POINT SUR LE SERVICE GROUPES ET CONVENTION DE COMMERCIALISATION AVEC RESA GITES

POINT SUR SERVICE GROUPES

Suite à la démission de Pascal Marcilloux de son poste de chargé du service groupes, Auvergne Tourisme assure à nouveau la gestion des demandes de groupes et congrès/séminaires jusqu'à l'automne.

Un audit interne (avec Cécile ECALLE) est réalisé auprès des prestataires sur leurs attentes et besoins en matière d'accueil de groupes. Un état des lieux sera présenté à l'automne.

CONVENTION DE COMMERCIALISATION AVEC RESA GITES

Le Président soumet à l'approbation du Conseil d'Administration le projet de convention de commercialisation entre l'Office de Tourisme et la société RESA-GITES pour revendre par le biais de son service réservation les gîtes labellisés « Gîtes de France » installés sur son territoire.

Une commission de 5% sera rétrocédée à l'Office de Tourisme pour chaque contrat ferme réalisé par le service réservation de l'Office de Tourisme.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à LA MAJORITE (4 ABSTENTIONS : MME DABERT, MESSIEURS RANC, BRUT ET BELLONTE), adopte le projet de convention de commercialisation avec RESA GITES et autorise son Directeur à la signer.

7 / PRESENTATION DU SITE ET DE L'APPLICATION MOBILE

Le Directeur présente au Conseil d'Administration l'application mobile « Sancy Tour » téléchargeable sur APPLE STORE et PLAY STORE.

8 / SIT ANIMATIONS

Le nouveau module « animations » est en fonction. Il améliore la recherche et la consultation des animations sur le site Internet.

9 / QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

BILAN CLUB SANCY

- Inscrits au 31 mai 2011 : 3 411 / Inscrits au 31 mai 2012 : 5 748 (+2 337 +68,51%)
- Nouveaux inscrits par le site www.clubsancy.com : 802 mails
- Inscrits Auvergne : 2011 - 52 mails -> 2012 - 279 mails

DEMARCHE QUALITE ET CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME

Nous sommes prêts pour l'audit qualité qui devrait intervenir au début de l'automne.

Concernant le classement de l'Office de Tourisme nous visons la catégorie 1. L'attribution du classement devrait intervenir au 1^{er} janvier 2014, au plus tard.

HORIZONS

La commune du Valbeleix n'est pas mentionnée sur la carte Horizons.

Mme GARDETTE propose d'ouvrir les bureaux de tourisme saisonniers des communes qui reçoivent une œuvre dès l'inauguration car dans les jours qui suivent cette journée inaugurale de nombreux visiteurs se manifestent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30.